

Séance ordinaire des membres du conseil de la municipalité de Saint-Valérien, tenue au bureau municipal, salle du conseil, jeudi le 3 octobre 2013 à 20h00.

Sont présents : Patrick Morin Patrique Côté
 Jasmin Michaud Jovette Taillefer
 Ghislain Blais Jean-François Beaulieu

Tous conseillers formant quorum sous la présidence de Monsieur Robert Savoie, maire. 5 personnes sont présentes dans la salle.

Ouverture de la séance

2013-181 Lecture de l'ordre du jour

Il est proposé par Ghislain Blais, appuyé par Patrick Morin et résolu à l'unanimité que l'ordre du jour est accepté avec le divers ouvert.

2013-182 Lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 septembre 2013

Il est proposé par Jasmin Michaud, appuyé par Jovette Taillefer et résolu à l'unanimité que le procès-verbal est accepté tel que lu.

2013-183 Accepter les comptes du mois de septembre 2013

La liste des comptes du mois de septembre est classée aux archives à la section « Finances » sous le numéro 3-19 et fait partie intégrante du présent procès-verbal.

Il est proposé par Jasmin Michaud, appuyé par Patrique Côté et résolu à l'unanimité que le conseil municipal accepte les comptes du mois de septembre au montant de 101,386.82\$ et en autorise le paiement.

2013-184 Décompte progressif # 2 – libération retenue spéciale

Il est proposé par Jean-François Beaulieu, appuyé par Patrique Côté et résolu à l'unanimité d'autoriser un paiement de 2 184.53\$ taxes incluses à Transport en Vrac St-Denis pour le décompte progressif # 2, et de prolonger de ± 400 mètres l'asphaltage sur la route Centrale pour un montant approximatif de 32,704\$.

2013-185 Soumissions – vente du vieux tracteur tondeuse

3 soumissions ont été reçues : Julien Chassé 105\$, Jacques Morency 218,43\$, Gilbert Beaulieu 50\$.

Il est proposé par Jean-François Beaulieu, appuyé par Jovette Taillefer et résolu à l'unanimité d'accepter la plus haute soumission, soit celle de M. Jacques Morency, au montant de 218,43\$ pour le vieux tracteur tondeuse.

2013-186 Marquage de la route Centrale

4 soumissions ont été reçues : Marquage et Traçage du Québec 0.199\$/m.l., Perma Ligne 0.20\$/m.l., Gestion Pro-Ligne 0.26\$/m.l., Dura-Lignes 0,247\$/m.l.

Il est proposé par Jovette Taillefer, appuyé par Patrick Morin et résolu à l'unanimité d'accorder le contrat de marquage de la route Centrale, sur ± 10 km, lignes blanches et jaunes à Marquage et Traçage du Québec, pour un montant approximatif de 4,576\$ taxes incluses, cette soumission étant la plus basse conforme.

2013-187 Approbation des dépenses pour travaux municipaux – subvention du ministère des Transports

Il est proposé par Jean-François Beaulieu, appuyé par Ghislain Blais et résolu à l'unanimité que le conseil municipal approuve les dépenses de 46,231.72\$ pour une partie des travaux exécutés sur les chemins municipaux pour un montant subventionné de 100 000\$, conformément aux exigences du ministère des Transports; que les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur les routes dont la gestion incombe à la Municipalité et que le dossier de vérification a été constitué.

2013-188 Modification à une subvention accordée (localisation des travaux)

Il est proposé par Jasmin Michaud, appuyé par Jovette Taillefer et résolu à l'unanimité que le conseil municipal de Saint-Valérien demande au ministre des Transports d'inclure l'amélioration de l'avenue du Versant à la subvention de 25,000\$ accordée dans le cadre du programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal, suite à la recommandation du député de la circonscription électorale de Rimouski, dossier 0020014-1 – 10060 (01) – 2013-06-17-25.

2013-189 Autorisation d'un emprunt temporaire sur billets

Considérant qu'un montant de 115,036 \$ sera versé à la Municipalité d'ici le 31 décembre 2013, provenant du programme de la taxe d'accise sur l'essence (TECQ 2010-2013);

Considérant qu'un montant de 40,000\$ sera versé à la Municipalité dans le cadre du programme PIQM-MADA, pour le parc intergénérationnel phase 1, dont les travaux devront être terminés à une date indéterminée en 2014, et que la municipalité doit payer tous les travaux et fournir les preuves de paiement avant de recevoir la subvention;

Il est proposé par Ghislain Blais, appuyé par Jean-François Beaulieu et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise un emprunt temporaire par billets pour un montant maximal de 155,000\$, au taux préférentiel + 1 %, dont les intérêts sont payables mensuellement, et autorise le maire, M. Robert Savoie, et la directrice générale, Mme Marie-Paule Cimon, à signer les documents au nom de la municipalité de Saint-Valérien.

2012-190 Cadastre de terrains – rue du Ruisseau-Raphaël et versement dû

Il est proposé par Patrique Côté, appuyé par Ghislain Blais et résolu à l'unanimité d'autoriser le cadastre des 4 terrains à acquérir, sis sur la rue du

Ruisseau-Raphaël, faisant partie de la promesse de vente signée par M. André Cimon en 2012, qui feront l'objet d'un contrat distinct, ainsi qu'un paiement de 25,000\$ à M. Cimon, tel que prévu au contrat d'achat signé en 2012.

2013-191 Projet de parc intergénérationnel – Phase I

Il est proposé par Patrick Morin, appuyé par Jovette Taillefer et résolu à l'unanimité d'accepter les soumissions suivantes, dans le cadre du projet d'aménagement d'un parc intergénérationnel phase I : Les entreprises de fabrication Gervais Langlois inc. 1,333.53\$ taxes incluses pour une balançoire et 3 bancs de parc, Électro (1983) inc. 2,228.80\$ plus taxes pour l'installation de 2 luminaires DEL, 1 luminaire standard, 1 prise GFI et un interrupteur.

2013-192 Factures de la Fête au Village

Il est proposé par Jean-François Beaulieu, appuyé par Patrique Côté et résolu à l'unanimité d'autoriser le paiement des factures reliées à la Fête au Village et de facturer le montant total moins la TPS à la Corporation de développement.

2013-193 Préparation d'un contrat-type de location d'espaces dans l'église

Il est proposé par Patrick Morin, appuyé par Jovette Taillefer et résolu à l'unanimité de mandater M. Robert Savoie, maire, pour la préparation et la vérification au point de vue légal d'un contrat-type de location pour locaux dans l'église, et de l'autoriser à signer lesdits contrats de location.

Correspondance

2013-194 Modification de l'annexe C du manuel des employés

Il est proposé par Ghislain Blais, appuyé par Jovette Taillefer et résolu à l'unanimité que le conseil municipal, suite à l'évaluation du directeur et de l'auxiliaire aux travaux publics par le maire et la directrice générale, autorise l'application du 2 % d'augmentation pour atteinte des objectifs, rétroactif au 1^{er} janvier 2013, tel que prévu à l'annexe C du manuel des employés.

2013-195 Adoption du règlement # 2013-275 modifiant le plan d'urbanisme # 2013-269 dans le but de remplacer une partie de l'affectation mixte par l'affectation mixte industrielle-commerciale»

ATTENDU QUE la municipalité a reçu une demande de modification de son règlement de zonage;

ATTENDU QUE la municipalité devra procéder à la modification de son plan d'urbanisme afin de rendre conforme la modification du règlement de zonage demandée;

ATTENDU QUE la municipalité entend utiliser son droit de modification de ses règlements d'urbanisme et de son plan d'urbanisme;

ATTENDU QU'en vertu des articles 109 et suivants de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le conseil peut modifier son plan d'urbanisme et son règlement de zonage;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné à la séance ordinaire du 9 septembre 2013;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Jasmin Michaud, appuyé par Patrique Côté et résolu à l'unanimité que le règlement # 2013-275 est et soit adopté, décrétant et statuant ce qui suit, à savoir :

Article 1 : Préambule

Le préambule ci-dessus fait partie intégrante du présent règlement.

Article 2 : Titre

Le présent règlement porte le titre de « Règlement modifiant le plan d'urbanisme # 2013-269 dans le but de remplacer une partie de l'affectation mixte par l'affectation mixte industrielle-commerciale ».

Article 3 : Affectation mixte

Le plan des grandes affectations des sols est modifié de la façon suivante :

L'affectation Mixte sur le terrain du 27, route Centrale est changée pour affectation Mixte industrielle-commerciale.

Article 4 : Entrée en vigueur

Le présent règlement entrera en vigueur selon les dispositions de la Loi.

Adopté ce 3^e jour d'octobre 2013.

Marie-Paule Cimon, dir. gén.

Robert Savoie, maire

2013-196 Adoption du règlement # 2013-276 modifiant le règlement de zonage # 2013-270 dans le but de supprimer la zone 116-m en l'incluant dans la zone 101-m du plan de zonage, feuillet 2/2

ATTENDU QUE la municipalité a reçu une demande de modification au règlement de zonage 2013-270 afin que l'usage « C8 – Commerce relié aux véhicules motorisés légers » soit autorisé sur le terrain localisé dans la zone 116-M;

ATTENDU QUE cet usage était autorisé dans le précédent règlement de zonage # 98-89;

ATTENDU que la zone 116-M ne s'applique qu'à un seul terrain, le 27, route centrale;

ATTENDU QUE la zone 101 est adjacente à la zone 116-M et que l'usage « C8 – Commerce relié aux véhicules motorisés légers » y est autorisé;

ATTENDU QUE la municipalité entend utiliser son droit de modification de ses règlements d'urbanisme;

ATTENDU QU'en vertu des articles 113 et suivants de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le conseil peut modifier son règlement de zonage;

ATTENDU QUE le présent règlement n'a pas à être approuvé par les personnes habiles à voter puisqu'aucune demande valide d'approbation référendaire n'a été déposée;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné à la séance du 9 septembre 2013;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Ghislain Blais, appuyé par Jean-François Beaulieu et résolu à l'unanimité que le règlement # 2013-276 est et soit adopté, décrétant et statuant ce qui suit, à savoir :

Article 1 : Préambule

Le préambule ci-dessus fait partie intégrante du présent règlement.

Article 2 : Titre

Le présent règlement porte le titre de « Règlement modifiant le règlement de zonage # 2013-270 dans le but de supprimer la zone 116-M en l'incluant dans la zone 101-M du plan de zonage, feuillet 2/2.

Article 3 : Plan de zonage, feuillet 2/2

Le plan de zonage, feuillet 2/2 est modifié de la façon suivante :

Suppression de la zone 116-M
Inclusion du terrain du 27, route Centrale dans la zone 101-M

Article 6 : Entrée en vigueur

Le présent règlement entrera en vigueur selon les dispositions de la Loi.

Adopté ce 3^e jour d'octobre 2013.

Marie-Paule Cimon, dir. gén.

Robert Savoie, maire

2013-197 Règlement # 2013-277 modifiant le règlement # 98-166 concernant les nuisances

Attendu que le conseil désire modifier le règlement # 98-166 concernant les nuisances;

Attendu qu'un avis de motion a dûment été donné à la séance du 9 septembre 2013;

En conséquence, il est proposé par Jean-François Beaulieu, appuyé par Jovette Taillefer et résolu à l'unanimité que le règlement # 2013-277 est et soit adopté et que le conseil municipal statue par le présent règlement ce qui suit :

Article 1 : Ajouter l'article 17.1 au règlement 98-166 concernant les nuisances :

Le fait d'avoir produit un bruit excessif, entre 22 heures le samedi ou la veille d'un jour férié et 10 heures le dimanche ou ledit jour férié ou entre 22 heures et 7 heures le lendemain pour les autres journées de la semaine, par les véhicules, la machinerie, l'outillage ou l'équipement utilisés à l'occasion de travaux d'excavation, de remblayage ou de nivellement sur un terrain ou dans une rue, ou à l'occasion de travaux d'érection, de modification, de rénovation ou de démolition d'une construction, qui trouble la paix ou la tranquillité des personnes qui résident, travaillent ou se trouvent dans le *voisinage*, constitue une nuisance et la personne qui émet un tel *bruit*, qui est le propriétaire, l'opérateur, l'*usager* ou qui a la garde ou le contrôle de la source de ce *bruit* ou qui en tolère l'émission, commet une infraction.

Le présent article ne s'applique pas dans les cas de travaux effectués, en urgence, pour réparer des éléments d'un réseau d'utilité publique ou pour réparer ou démolir une construction aux fins d'assurer la sécurité publique.

Article 2 : Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Adopté ce 3^e jour d'octobre 2013.

Marie Paule Cimon, dir. gén.

Robert Savoie, maire

2013-198 Paiement - capital et intérêts sur emprunts

Il est proposé par Patrique Côté, appuyé par Jean-François Beaulieu et résolu à l'unanimité d'autoriser un paiement de 17 332,20\$ à la Financière Banque Nationale pour l'emprunt du camion à neige, et un virement de 2 687,66\$ pour payer le capital et les intérêts sur l'emprunt rue du Coteau.

2013-199 Rémunérations additionnelles et frais de déplacement

Il est proposé par Patrique Côté, appuyé par Ghislain Blais et résolu à l'unanimité d'autoriser le paiement des rémunérations additionnelles suivantes pour 2013 : Jasmin Michaud 200\$ pour 10 présences au conseil d'administration de la Réserve Duchénier et 51.45\$ pour déplacement à l'assemblée générale annuelle; Jovette Taillefer 330\$ pour 11 présences au comité Fabrique-Municipalité et 43.40\$ pour déplacement aux assemblées générales annuelles du CRSBP et de l'URLS.

Période de questions

La levée de la séance est proposée à 21h30 par Jean-François Beaulieu et acceptée à l'unanimité.

Marie-Paule Cimon, dir. gén.

Robert Savoie, maire